



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est donnée, par la soussignée :

- **QUE** conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2021 a été complété en date du 5 février 2021 et déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec;
- **QU'**en raison de la situation entourant la COVID-19, le rôle général de perception peut être pris en communication comme suit :
 - en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;
 - sur rendez-vous à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture;
 - conformément aux mesures sanitaires alors en vigueur au moment souhaité de consultation;
- **QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti prévu par la Loi.

Donné à Lorraine, le 5 février 2021

Julie Dufour

Directrice du Service des finances et trésorière